

<b>Orientations de la PJJ</b> <b>Priorités 2016 du plan d'action national</b>
--

---

## **5. Renforcer l'articulation de l'action de la PJJ avec celle de ses partenaires territoriaux**

---

Cette articulation soutient l'action d'éducation pendant la prise en charge. A l'issue de celle-ci, elle est un gage d'insertion durable pour nos publics.

*Déclinaisons opérationnelles attendues :*

- ⇒ le renforcement des relations avec les juridictions autour des objectifs visés par les orientations (contribution à l'analyse des besoins et aux diagnostics, élaboration de stratégie judiciaire concertée...)
- ⇒ un travail fouillé d'articulation avec les conseils départementaux pour favoriser la réversibilité des prises en charge quand un soutien est encore nécessaire
- ⇒ un dialogue régulier avec le secteur associatif
- ⇒ en favorisant et soutenant les synergies opérationnelles avec les partenaires pour élargir l'offre, la densifier ou agir sur sa proximité (zones rurales, outre-mer)
- ⇒ un renforcement des relations avec les régions (évolution des périmètres et renouvellement des exécutifs) et plus largement avec les acteurs publics et privés en charge de l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes en situation de fragilité
- ⇒ une organisation claire des délégations autour d'objectifs priorités et actualisés